



Solidarités Nouvelles pour le Logement en 12 questions

1) SNL, qu'est-ce que c'est ?

Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), fondée en 1988, a pour but d'ouvrir l'accès au logement à des personnes qui en sont exclues et de leur proposer un accompagnement de proximité.

SNL participe à la lutte contre le « mal logement ». Actuellement SNL, c'est plus de 1000 logements, 50 nouveaux logements créés chaque année et 1200 bénévoles

2) Quelle est la démarche de SNL ?

« SNL réunit tous ceux qui, dans leur quartier, leur ville ou leur village se regroupent pour créer des logements et les mettre à la disposition des personnes en grande précarité pendant un temps donné » (Charte de SNL). Ces actions pour le logement sont mises en œuvre en partenariat avec d'autres associations ou institutions qui œuvrent dans la même direction

3) SNL, c'est où ?

SNL est implantée en Ile de France. Les associations départementales (SNLD) agissent sur un territoire donné : Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Yvelines.

Des développements sont en cours dans d'autres départements d'Ile-de-France (Seine-Saint-Denis, Val d'Oise ...). L'ensemble est fédéré par SNL Union.

4) Comment ça marche ?

Les associations sont composées de membres : qu'ils soient bénévoles, donateurs ou locataires. Elles sont organisées en Groupes Locaux de Solidarité (GLS), formés des membres bénévoles et des locataires, qui agissent sur le territoire de leur commune ou d'un groupe de communes. Une équipe salariée apporte ses compétences spécifiques dans les différents domaines d'intervention.

5) Des logements avec quels moyens ?

Grâce aux dons collectés, l'association peut obtenir des subventions qui lui permettent d'acquérir des logements. Il peut s'agir de réhabilitations ou de constructions neuves. SNL peut également créer des logements grâce à la solidarité des propriétaires (Mise à Disposition, Bail à Réhabilitation).

6) Comment est financée l'association ?

Le financement du fonctionnement de l'association est assuré principalement par les loyers, l'ingénierie, les mesures d'accompagnement social, des subventions (Etat, mairies, département, région), complétés par les dons.

7) De quels types de logements s'agit-il ?

Ce sont de vrais logements individuels, implantés au sein de copropriétés ou de maisons (en diffus) dans le but de favoriser la mixité sociale. Ils sont de dimensions variables (du studio au 5 pièces) de façon à répondre au mieux aux différents besoins. Les implantations sont privilégiées à proximité des transports afin de faciliter la vie quotidienne. Les locataires signent un contrat et paient un loyer à caractère très social ainsi que les charges associées.

8) Qui sont les locataires ?

Ce sont des personnes qui ont vécu des situations sociales et financières particulièrement difficiles. Certaines n'avaient pas ou plus de domicile, d'autres étaient hébergées provisoirement, d'autres encore occupaient un logement insalubre ou indigne.

9) Qui adresse ces personnes à SNL ?

Les demandes sont adressées par les services sociaux des mairies, l'Etat, les départements ou par d'autres associations. Pour certains départements, SNL répond également à des demandes individuelles directes.

10) Qu'est-ce que l'accompagnement ?

SNL propose un logement mais aussi un accompagnement de la personne ou de la famille logée. Le but est de permettre à ces personnes de retrouver les moyens d'accéder à un logement durable. Cet accompagnement se fait sous deux formes : un accompagnement bénévole de proximité par des membres du GLS et un accompagnement professionnel, réalisé par un travailleur social, en liaison avec les partenaires administratifs et associatifs locaux.

11) Combien de temps les locataires restent-ils à SNL ?

SNL propose un logement mais aussi, un temps pour souffler, un temps pour se reconstruire. Le contrat est d'un an renouvelable. En moyenne, la durée de location est de trois ans. Mais le temps nécessaire à chacun varie d'une personne à une autre. De plus, l'obtention d'un logement de sortie est souvent longue et difficile.

12) comment participer au projet SNL ?

En étant locataire, bénévole, donateur, ou en mettant à disposition un logement. Au sein du Groupe Local de Solidarité (GLS), les bénévoles ont des missions multiples et variées qui concourent toutes au bon fonctionnement de l'ensemble : l'accompagnement des locataires, la recherche de financements (dons, prêts...), la participation aux attributions des logements disponibles, le petit entretien et le bricolage, le secrétariat, la communication extérieure, l'organisation de festivités, les coups de mains ponctuels pour les emménagements et les déménagements... Les participations peuvent être régulières pour certains, occasionnelles pour d'autres.